

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'OUVERTURE 24 juin 2022

### Dunkerque Pavillons des Maquettes



Projet de production d'aciers électriques à Mardyck  
Concertation préalable 20 juin au 22 septembre 2022



La réunion d'ouverture s'est déroulée le 24 juin 2022, de 18h30 à 20h30, à Dunkerque. Elle a réuni environ 34 participants dont les représentants de la maîtrise d'ouvrage.

La captation vidéo de la réunion est accessible à cette adresse : <https://www.concertation-amf-electryck.fr/comptes-rendus>.

## Table des matières

1. Introduction .....	3
2. Présentation du porteur du projet et résumé du projet .....	3
3. Présentation de la CNDP et des garantes .....	4
4. Présentation du dispositif de concertation et premier temps d'échange.....	5
5. Présentation du projet : objectifs, caractéristiques.....	5
6. Échanges avec la salle.....	8
7. Travail en sous-groupes, restitution et réponses du maître d'ouvrage .....	9
8. Conclusion .....	11

*Le diaporama présenté lors de la réunion est annexé au présent compte rendu.*

## 1. Introduction

**Jean-François MONTAGNE, Vice-Président de la CUD, chargé de la transition écologique et de la résilience**, remercie les participants pour leur présence. Il se félicite du dynamisme du territoire, illustré par la multiplication des projets et des concertations. Il estime que le projet d'ArcelorMittal répond à des enjeux d'envergure pour le territoire et souhaite une bonne réunion à tous.

**Claude CHARDONNET, modératrice SYSTRA**, remercie Jean-François MONTAGNE pour la mise à disposition de la salle par les services de la ville de Dunkerque, Elle présente les intervenants d'ArcelorMittal en tribune **Hugues BAUDIN directeur du programme des Aciers électriques et Benjamin BRYGO coordinateur du projet des Aciers électriques**, les garantes **Anne-Marie ROYAL et Anne DUBOSC** qui veilleront à la qualité de la concertation et mentionne également la présence de **membres de l'équipe projet dans la salle** : ceux-ci pourront intervenir à l'appel de Hugues BAUDIN pour répondre aux interrogations du public.

Claude CHARDONNET partage ensuite le déroulé de la réunion :

- Ouverture de la réunion ;
- Présentation du projet des aciers électriques et temps d'échange ;
- Travaux en sous-groupes puis restitution ;
- Premiers éléments de réponse du maître d'ouvrage
- Conclusion

Elle précise que la réunion est filmée pour permettre son visionnage en ligne par tous, sur le site de la concertation. Elle invite Hugues BAUDIN à présenter brièvement ArcelorMittal, le projet et le cadre de la concertation. Les garantes interviendront dans la foulée pour présenter la CNDP et leur rôle dans cette concertation.

## 2. Présentation du porteur du projet et résumé du projet

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, présente le groupe ArcelorMittal, présent à l'international, et détaille ses activités de sidérurgie. Il revient ensuite sur l'activité d'ArcelorMittal France et son implantation locale.

Il rappelle que la concertation concerne un projet de création d'une nouvelle filière de production d'aciers électriques pour le marché automobile, en complément de celui de Saint-Chély-d'Apcher. Il ajoute que ce projet est exceptionnel à plusieurs titres, du fait :

- Du montant des investissements consentis (300 M€),
- Des emplois qu'il va créer
- De son caractère précurseur, qui ouvre la voie à la digitalisation des activités industrielles.
- De son caractère stratégique pour ArcelorMittal et la filière automobile européenne.



Il indique que le projet verrait le jour en 2025, avec une mise en service partielle dès 2024.

Hugues BAUDIN ajoute que, du fait du niveau d'investissement, l'objet a fait l'objet d'une saisine de la CNDP, saisine qui a abouti à l'élaboration du présent dispositif de concertation. Il estime que cette concertation est une opportunité pour présenter le projet et associer le public aux débats pour améliorer le projet.

### 3. Présentation de la CNDP et des garantes

**Anne-Marie ROYAL, CNDP**, revient brièvement sur le slogan de la CNDP « Ma Parole a du Pouvoir » et indique que celle-ci est une *autorité administrative indépendante* (AAI) de l'État et des porteurs de projet. La commission vise à défendre le droit à l'information et à la participation, consacré constitutionnellement dans la Charte de l'Environnement.

Elle rappelle que le projet est aujourd'hui encore en cours de conception et que l'objet de la concertation vise non seulement à débattre des modalités du projet, mais aussi de son opportunité.

Anne-Marie ROYAL indique qu'à l'issue de la concertation, les garantes livreront un rapport auquel le porteur de projet répondra en prenant des engagements. Elle ajoute que, si le porteur de projet souhaite continuer le projet, une phase de concertation continue portée par la CNDP commencera jusqu'au dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale (AE), qui donnera lieu à une enquête publique.

Elle indique qu'un important de travail de préparation de la concertation a été mené entre les garantes et le porteur de projet pour s'assurer de la transparence et de la qualité des informations fournies. Elle rappelle ensuite les 6 principes de la CNDP :

- Indépendance des garant.e.s ;
- Neutralité des garant.e.s par rapport au projet ;
- Transparence des données ;
- Démarche d'argumentation de la part du porteur de projet et des participant.e.s ;
- Égalité de traitement et équivalence de la parole entre participant.e.s ;
- Inclusion de tous les publics.

Anne-Marie ROYAL ajoute que l'ensemble des éléments de la concertation seront versés pour l'instruction de l'enquête publique. Elle donne la parole à Hugues BAUDIN pour la présentation du dispositif de concertation.

## 4. Présentation du dispositif de concertation et premier temps d'échange

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, rappelle les dates de la concertation et son périmètre géographique – la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Il rend compte des différentes modalités d'information ayant été mobilisées pour informer le public (dossier de concertation, dépliant d'information, site internet) et lui permettre de s'exprimer (réunions, site internet, dépliant T.

Il présente ensuite le calendrier et le dispositif de concertation<sup>1</sup>, qui consiste d'une part en des réunions et ateliers thématiques organisés dans plusieurs centres urbains, d'autre part en plusieurs débats mobiles permettant de venir à la rencontre du territoire.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, remercie les intervenants pour leurs présentations et demande si les participants souhaitent poser des questions sur la CNDP, le porteur de projet ou le dispositif de concertation.

En l'absence de sollicitation, Claude CHARDONNET propose à Hugues BAUDIN de présenter le projet.

## 5. Présentation du projet : objectifs, caractéristiques

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du Green Deal européen, qui vise à fortement réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Il précise qu'une proportion considérable de ces émissions tire son origine du transport routier, ce qui explique le vote récent par le Parlement Européen de **l'interdiction de véhicules thermiques neufs d'ici 2035**.

Si les constructeurs automobiles avaient déjà anticipé cette mesure et fait des annonces quant au développement de la voiture électrique, Hugues BAUDIN indique que le besoin en **aciers électriques – matériau essentiel au moteur d'un véhicule électrique** – risque de quintupler d'ici 2030, et qu'un **manque de capacité** pourrait se manifester dès 2024, au vu des capacités de production européennes.

Il précise ensuite que les aciers électriques bénéficient d'autres **débouchés**, comme les moteurs industriels ou les générateurs permettant de produire de l'électricité (éoliennes, centrales hydroélectriques ou nucléaires...).

Hugues BAUDIN revient ensuite sur les **propriétés de ce matériau**, qui proviennent de son empilement en feuillets très fins, du taux élevé en silicium et du vernis qui le recouvre. Il

---

<sup>1</sup> Consulter les différents événements de la concertation sur [Concertation Electryck - Rendez-vous \(concertation-amf-electryck.fr\)](https://concertation-amf-electryck.fr).

indique que ces aciers diffèrent largement des aciers classiques, qui sont également présents dans une voiture (châssis, carrosserie, ...) et que le site de Mardyck produit déjà.

Il présente ensuite le site de Mardyck qui compte aujourd'hui 558 salariés. Ses activités actuelles, centrées sur les aciers galvanisés et les aciers décapés de forte épaisseur, se verraient complétées par les nouvelles lignes de production d'aciers électriques.

Il indique que le **site de Mardyck** présente plusieurs avantages pour accueillir ce projet :

- Proximité immédiate avec le site d'ArcelorMittal Dunkerque, qui livrera à terme la matière première, et connexion ferroviaire interne avec ce site ;
- Connexion au réseau ferroviaire national pour l'acheminement et l'expédition décarbonées de marchandises ;
- Proximité avec les constructeurs automobiles des Hauts de France et d'Europe ;
- Disponibilité des bâtiments ;
- Compétences et expertise des salariés.

Hugues BAUDIN présente ensuite les différentes étapes du **procédé de fabrication** des aciers électriques.

*La vidéo « Ligne de recuit – Vernissage R210 – AM Saint-Chély-d'Apcher »<sup>2</sup> est projetée en salle.*

Hugues BAUDIN commente une image de synthèse et un plan permettant de se figurer l'extension des bâtiments existants et l'allongement des lignes de chemin de fer nécessaires à la connexion au bâtiment d'usine. Il précise que l'équipe projet s'est employée lors de la phase de conception, à réutiliser au mieux les bâtiments existants pour limiter l'artificialisation des sols. Il indique en outre que le projet va impliquer une augmentation de consommation électrique de 50 MW.

Hugues BAUDIN revient ensuite sur les effets liés au projet sur le territoire :

- **Risque submersion** : le site n'est pas en zone submersible ;
- **Risque industriel** : le site n'est pas classé SEVESO et ne verrait pas son statut modifié par le projet ;
- **Enjeux environnementaux** :
  - Gestion de l'eau : études en cours,
  - Bruits : *a priori* étouffés par le bâtiment, études acoustiques en cours,
  - Odeurs : le retour d'expérience de Saint-Chély indique que le procédé ne produit pas d'odeurs,
  - Sols : Extension limitée des bâtiments
  - Rejets atmosphériques : traitement des flux du vernissage (oxydateur) ;
  - Effluents : Station de retraitement déjà présente sur site ;

---

<sup>2</sup> [Vidéo de présentation Ligne de recuit – Vernissage R210 – AM Saint-Chély-d'Apcher](#)

- Déchets : poussière de calamine<sup>3</sup> qui sera recyclée sur place Comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Chély d'Apcher avec celle de Fos-sur-Mer ;
- Pollution lumineuse : inchangée après le projet, les éclairages de sécurité existants étant suffisants.
- **Empreinte carbone** : objectif d'électrifier au maximum les lignes (avec un objectif d'éviction du gaz naturel), objectif de maximiser l'usage du train pour l'acheminement des matières premières (100%) et l'expédition des produits finis (50%) ;
- **Biodiversité** : extension foncière minimale du projet ;

Hugues BAUDIN présente ensuite les enjeux socio-économiques pour le territoire :

- Création nette de 100 emplois directs et de plusieurs emplois indirects ;
- Formation et montée en compétence des employés ;
- Usage de technologies de pointe adaptées à la modernité et aux compétences des nouvelles générations ;
- Attractivité du site

Il revient sur le calendrier prévisionnel du projet, qui, si les toutes les autorisations sont bien délivrées au 1er semestre 2023, pourra voir le jour en deux étapes, mi-2024 pour la chaîne aval et mi-2025 pour toute la chaîne.

Hugues BAUDIN présente le coût (300M€) et le financement du projet, porté pour sa quasi-intégralité par ArcelorMittal. Il souligne que les trois quarts du budget consistent à financer les lignes de production et que le reste permet de financer la construction des annexes, l'extension des bâtiments d'usine et les études en cours.

Concernant les **alternatives** au projet, il les rappelle ainsi que les raisons de leur mise à l'écart :

- **Ne pas mettre en œuvre le projet.** Une solution écartée au vu de la demande croissante du marché européen ;
- **S'implanter sur un autre site d'ArcelorMittal.** Saint-Chély est saturé et limité par les opportunités d'extension. La distance entre le site primaire et le site de transformation est plutôt défavorable à cette alternative.
- **Créer un nouveau site.** Solution écartée car elle présente de forts impacts environnementaux (consommation de foncier) et financier.

Il présente les membres de l'équipe présents dans la salle :

- **Benjamin BRYGO**, coordonnateur du projet,
- **Blanche MBANGUE**, responsable environnement et risques technologiques,
- **Benoît FOURNEL**, manager du projet,
- **Jean-François FINET**, responsable des travaux neufs,
- **Christophe MAES**, adjoint aux travaux neufs.

Il souligne également la participation de

---

<sup>3</sup> La calamine est un mélange d'oxydes de fer qui se forme en croûte sur les pièces en fer, en acier ou en fonte lorsqu'elles sont chauffées à une température supérieure à 575 °C.

- **Anne CAILLIAU**, responsable de l'Environnement pour ArcelorMittal France,
- **Thierry FLAMENT**, directeur de l'Établissement de Dunkerque,
- **Alexandre DELABRE**, responsable communication pour ArcelorMittal France.

## 6. Échanges avec la salle

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, propose que les participants qui souhaitent revenir sur certains points ou incompréhensions sur le projet ou son contexte lèvent la main, on leur apportera le micro. Pour le compte-rendu, elle invite chacun à se présenter.

**Patrick GHEERARDYN, MEDEF Côte d'Opale**, demande si le passage à très grande échelle de l'industrie automobile vers l'électromobilité pourrait avoir une conséquence sur les caractéristiques techniques des aciers non électriques utilisés pour les pièces de structure et d'aspect.

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, estime que les constructeurs automobiles seraient les mieux indiqués pour répondre à la question de Monsieur GHEERARDYN. Il pense que de telles conséquences seraient très limitées mais que les pièces situées à proximité des batteries seront certainement modifiées, pour des raisons de sécurité des passagers.

**Nicolas FOURNIER, président La fédération ADELFA rattachée à France Nature Environnement (FNE)**, croit comprendre que le prélèvement en eau du site de Mardyck va augmenter de 50% et demande si tout a été mis en œuvre pour limiter la consommation supplémentaire.

Il demande en outre quelles sont les mesures envisagées pour limiter les rejets de polluants (oxydes de fer, Composés Organiques Volatiles<sup>4</sup> – COV – issus du vernissage) et quels sont les données actuelles concernant les niveaux et les seuils d'émission de ces différents produits.

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, rappelle que la consommation supplémentaire en eau industrielle est estimée à 350 000 m<sup>3</sup> par an et indique que les études sont en train d'être affinées.

Concernant les rejets de COV, il indique que les études sont également en cours et précise qu'un oxydateur sera installé pour éliminer les composés volatils de l'atmosphère de la tour.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, demande à quelle échéance ces études seront disponibles.

**Benjamin BRYGO, ArcelorMittal**, précise que celles-ci seront versées à la DREAL pour l'instruction du dossier de demande d'autorisations, en amont de l'enquête publique.

**Anne DUBOSC, garante**, demande d'explicitier une date, même indicative, sur ces éléments ;

---

<sup>4</sup> Les COV sont des substances chimiques caractérisées par leur grande volatilité. Ils sont par exemple présents dans les peintures ou les encres et peuvent avoir un effet sur la santé en cas d'exposition prolongée ou à une forte dose.



**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, précise que les études seraient disponibles d'ici la fin de l'année.

## 7. Travail en sous-groupes, restitution et réponses du maître d'ouvrage

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, propose de passer aux échanges en sous-groupes, sur tables.

*Trois sous-groupes travaillent une quinzaine de minutes.*

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, invite les trois rapporteurs à faire leurs synthèses pour tous. Celles-ci sont assemblées dans ce tableau.

Groupes	Avis	Demandes de compléments
<b>Rapporteur 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le projet a un impact modéré en termes d'artificialisation des sols (+10% pour la surface de l'usine).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Compléments d'information sur une éventuelle instruction particulière au regard de la loi sur l'eau.</li></ul>
<b>Rapporteur 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pas d'avis en l'état.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Confirmation que l'acier sur site sert aujourd'hui aux activités automobiles.</li><li>Détail du process actuel</li><li>Espèces actuellement présentes sur le site.</li></ul>
<b>Rapporteur 3</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Avis plutôt positif.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Précisions sur l'organisation de l'activité et l'approvisionnement de la ligne pendant la période de transition entre 2024 et 2025.</li><li>Niveau de recyclabilité des aciers électriques vernis par rapport aux aciers classiques.</li></ul>

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, invite le porteur de projet à apporter des compléments d'information si c'est possible, dès ce soir.

**Benjamin BRYGO, ArcelorMittal**, indique que le projet n'est pas concerné par la réglementation de la loi sur l'eau. Il précise que ces aspects sont encore en cours de vérification par la DREAL.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, demande si la réponse satisfait les participants.

*Le participant opine.*

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, revient sur les process existants et à venir sur le site de Mardyck :

- Process existants :
  - Filière de décapage (1 ligne de décapage et 1 ligne de refendage) ;
  - Filière des produits galvanisés (1 ligne couplée décapage-laminage, 2 lignes couplées recuit-galvanisation) : elle alimente le marché automobile (pièces de structures et de carrosserie). Monsieur BAUDIN souligne que ces lignes permettent à ArcelorMittal-Mardyck d'être l'un des rares producteurs européens qui fournissent Toyota ;
- Nouvelles lignes :
  - Filière des aciers électriques (1 ligne couplée recuit-décapage et 1 laminoir-réversible mis en service en 2025, 1 ligne de préparation, 1 ligne dégraissage-recuit-vernissage, 1 ligne de refendage)

Il précise que cette organisation du chantier permettra de livrer les clients dès mi-2024 et que, pendant la phase de transition, une partie des matières premières sera acheminée depuis les lignes de Mardyck, de Florange, et de Saint-Chély-d'Apcher.

Hugues BAUDIN assure qu'un suivi des espèces présentes sur site est réalisé conjointement par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et par le Conservatoire des Espaces Naturels. Il indique que le faucon-pèlerin, mascotte du site, bénéficie de l'installation d'un nichoir sur la tour déjà existante. Il précise que dans les périodes plus calmes de la journée, des faisans, canards et des chevreuils sont présents sur le site.

Concernant le recyclage, il indique que les aciers, qu'ils soient vernis ou peints sont triés de manière à pouvoir être recyclés. À ce titre, les aciers électriques peuvent être recyclés.

**Anne DUBOSC, Garante**, demande si les aciers électriques sont aussi recyclables que les autres aciers classiques.

**Anne-Marie ROYAL, Garante**, complète la question et demande si la teneur élevée en silicium n'est pas un obstacle au recyclage.

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, précise que les aciers sont 100% recyclables et que le taux élevé en silicium est plutôt favorable au recyclage.

En revanche, il souligne que le recyclage effectif des aciers reste soumis à la récupération et à l'acheminement des matières à recycler.

**Thierry FLAMENT, Arcelormittal, directeur de l'Établissement de Dunkerque**, indique que les filières de recyclage déjà existantes pour les aciers électriques vont se développer.

Il précise que le projet HMR porté par ArcelorMittal permettra justement d'augmenter le retour des aciers recyclés dans ses usines. Il ajoute que l'enjeu sera plutôt de monter des filières pour récupérer les carcasses de voitures électriques pour pouvoir en extraire l'acier électrique au profit de la décarbonation de l'industrie automobile et de l'industrie sidérurgique.

Il ajoute que le recyclage commence dès la sortie des lignes de production, puisque les produits ne passant pas le contrôle qualité sont réinjectés à l'entrée des usines. Ceux-ci représentent une majorité des 1M de tonnes recyclées et utilisées sur le site de Dunkerque.

**Anne DUBOSC, Garante**, demande si la personne qui a posé la question est satisfaite de la réponse.

**La participante** indique être satisfaite.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, indique que la restitution est terminée mais que le temps d'échange peut être prolongé.

**Anne-Marie ROYAL, Garante**, ajoute qu'ArcelorMittal organise des visites de la biodiversité du site en dehors de la période de concertation

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, confirme cette information.

**Anne CAILLIAU, ArcelorMittal France**, donne des détails sur ces visites biodiversité. Elle donne notamment la date du 29 septembre pour ceux qui voudraient y participer.

## 8. Conclusion

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, rappelle que deux ateliers sur l'environnement-cadre de vie et l'emploi-formation se tiendront en septembre.

En l'absence de questions, Claude CHARDONNET résume les principaux champs d'intervention de la réunion :

- Sur la technologie des aciers électriques : usages, procédés de fabrication et planning d'installation des lignes ;
- Sur l'environnement : réglementation applicable, rejets atmosphériques et effluents, enjeux de biodiversité ;

Elle invite les Garantes à faire part des éléments qui leur sont apparus marquants.

**Anne-Marie ROYAL, CNDP**, estime que le fonctionnement de l'usine dans son ensemble, et notamment des lignes déjà existantes pourraient être détaillées. Elle juge que ces éléments montrent que, si le dossier peut paraître complet, des éléments d'interrogation persistent. Elle revient enfin sur l'enjeu de la gestion de l'eau et du recyclage, centraux pour le territoire.

Elle propose de réaliser une fiche sur la biodiversité dans le cadre du partenariat avec le conservatoire.

**Anne DUBOSC, CNDP**, relève pour sa part le sujet de la circularité, notamment par rapport au prélèvement en eau. Elle souhaite prolonger les expressions du public en s'interrogeant sur la possibilité et l'opportunité pour le maître d'ouvrage de récupérer les eaux pluviales ou de produire de l'électricité, de réduire ses consommations (en eau, en gaz, en électricité, ...) et

indique qu'une piste complémentaire, au vu de l'enjeu de l'eau soulevé en salle, serait d'étudier les possibilités d'auto-pourvoir, marginalement, aux besoins de l'installation.

**Claude CHARDONNET, SYSTRA**, remercie les Garantes et invite le maître d'ouvrage à clore la réunion.

**Hugues BAUDIN, ArcelorMittal**, remercie les participants de leurs questions et indique qu'un compte-rendu de la réunion sera disponible sur le site de la concertation.

Il revient sur les prochains événements à venir<sup>5</sup> et remercie tous les participants.

**Anne-Marie ROYAL, Garante**, rappelle en complément qu'il est possible de s'exprimer en distanciel, par le biais du site internet de la concertation et des cartes T.

Fin de la réunion : 20h30